



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250714

Domaine : 8.4

Date de convocation : 5 décembre 2025

Date de l'affichage : 5 décembre 2025

Date d'affichage de la délibération : 12 décembre 2025

Objet : 14 – Révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORÉ, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE (à partir de 20h45), Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Jocelyne LIMOZIN
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Madame Emilie DA SILVA
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY (jusqu'à 20h45)

Monsieur Akim BOUKDOUR a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h45), 29 (à partir de 20h45)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

095-219502184-20251211-20250714-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Ville d'Eragny sur Oise-délibération Conseil Municipal du 11 décembre 2025

VU la lettre du Préfet du Val d'Oise reçu le 21 octobre 2025 sollicitant l'avis de la commune sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires permanentes d'accueil et de grands passages pour l'ensemble de son territoire incluant la ville d'Eragny,

CONSIDERANT que Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise devra, à la lecture du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage présenté par Monsieur le Préfet, réaliser 281 places d'accueil supplémentaires constituées de 81 places en aire permanente d'accueil, 166 en terrains familiaux locatifs et 34 en habitat adapté et ce, réparties sur son territoire,

CONSIDERANT que le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est à ce jour équipé de 164 emplacements constituées de 32 places en terrains familiaux locatifs, 132 places en aires permanentes d'accueil,

APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage présenté.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20251211-20250714-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025